

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2025_023**

PART INCITATIVE TEOMi 2025

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 mars 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Christian GUESDON
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
 Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Gérard LEU a donné pouvoir à Hervé RICHARD
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Alain COUZIN
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 20 février 2025 est adopté à l'unanimité.

DEL2025_023 : PART INCITATIVE TEOMi 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des impôts,
- Vu la délibération n°DEL2019_059 du 4 juillet 2019 portant instauration, perception de la TEOM et de la TEOMi, mise en place d'un zonage et instauration et perception de la redevance spéciale et tarification,
- Vu les documents mis à disposition,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 31 mars 2025,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2025.

Considérant que le montant de la part incitative de la TEOMi doit être de 45 % du montant globale de la TEOMi applicable sur la zone 1 ex-SIDOM de Creully.

Considérant que la facturation au m³ du bac OMR doit être de 1000,01 € pour cette zone.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

FIXE à 1000,01 € le m³ du bac OMR la part incitative de la TEOMi 2025 pour la zone 1 ex-SIDOM de Creully.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT


Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN